

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 29 septembre 2022 à 20 heures 00**, à la cafétaria du centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2022
2. Convention synergie service RH commun aux deux entités Commune et CPAS - Approbation
3. Intervention communale au profit du PO de l'école libre de Champagnat - Marci dans le cadre de travaux à prévoir - Décisions
4. Budget 2023 de la Fabrique d'Eglise de Florenville - Approbation
5. Budget 2023 de la Fabrique d'Eglise de Chassepierre - Approbation
6. Budget 2023 de la Fabrique d'Eglise de Villers - Devant - Orval - Approbation
7. Octroi Subside fête de la Pomme de terre à Florenville le 16 octobre 2022
8. Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2023 - Décision
9. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2023 - Décision
10. Restauration du hall des sports de Muno - Décisions
11. Approbation du PIC - PIMACI 2022-2024 de la Ville de Florenville - Décisions
12. Acquisition de deux véhicules pour le service Voiries - Décisions

13. Acquisition d'une chargeuse-pelleteuse - Décisions
14. Projet de Parc National de la Vallée de la Semois -
Décision participation à la candidature finale

Communication(s)

15. Communication décision de Tutelle sur les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 au budget 2022
16. Communication décision de Tutelle Comptes communal de l'exercice 2021
17. Communication décision Tutelle- Rééchelonnement des emprunts

HUIS CLOS

18. Ratification - Refus de poste d'une Institutrice primaire temporaire prioritaire pour 12P à Villers-Devant-Orval pour l'année scolaire 2022-2023
19. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 12P à Villers et 12P à Sainte-Cécile - du 29.08.2022 au 07.07.2023
20. Enseignement communal - Ratifications - Calcul nombre emplois et organisation dans les écoles primaires et maternelles - à partir du 29.08.2022 pour l'année scolaire 2022-2023
21. Ratification–Congé de 13 périodes d'une Institutrice Maternelle pour exercer à titre provisoire une fonction moins bien rémunérée dans l'enseignement – du 29.08.2022 au 27.08.2023
22. Ratification- Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P à Fontenoille - à partir du 29.08.2022
23. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 5P à partir du 29.08.2022 - Ecole de Sainte-Cécile
24. Ratification – Désignation d'une Institutrice maternelle pour 2P de Fla à Muno – du 29.08.2022 au 07.07.2023
25. Ratification - Désignation d'une Directrice ff à l'école de Muno pour l'année scolaire 2022-2023
26. Désignation d'une Directrice stagiaire pour les implantation de Fontenoille et Sainte-Cécile à temps plein - à partir du 29.08.2022
27. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 22P - à partir du 29.08.2022

28. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24P - du 29.08.2022 au 07.07.2022
29. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 10P sur les implantations de Fontenoille et de Sainte-Cécile - du 29.08.2022 au 07.07.2023
30. Ratification – Désignation d'une Institutrice primaire pour 7P à Lacuisine– du 29.08.2022 au 07.07.2023
31. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire, pour 24P en remplacement - à partir du 29.08.2022
32. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 12P et Maître de citoyenneté pour 10P, en remplacement d'un Membre du personnel en congé de maternité - à partir du 29.08.2022
33. Ratification - Désignation d'un Maître de morale pour 1P à Lacuisine - Du 29.08.2022 au 07.07.2023
34. Ratification– Désignation d'un Maître de Morale pour 3P – du 29.08.2022 au 07.07.2023
35. Ratification - Désignation d'un Maître de philosophie et citoyenneté pour 1P à Lacuisine – du 29.08.2022 au 07.07.2023
36. Ratification - Désignation d'un Maître de philosophie et citoyenneté pour 1P à Lacuisine - à partir du 29.08.2022
37. Ratification - Désignation d'un Maître de Philosophie et Citoyenneté pour 1P à Villers-Devant-Orval - Du 29.08.2022 au 07.07.2023
38. Extension de nomination à titre définitif d'un Maître de philosophie et citoyenneté pour 1P - au 01.04.2022
39. Ratification – Congé de 10P d'un Maître de Morale pour accomplir un stage dans un autre emploi au sein d'un centre PSM – à partir du 29.08.2022
40. Ratification - Désignation d'une Enseignante comme Institutrice primaire pour 12 périodes et Maître de citoyenneté pour 10 périodes, en remplacement d'une Enseignante en incapacité - à partir du 06.09.2022

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,



Réjane STRUELENS



Caroline GODFRIN

